L'ABEILLE DE LAN. ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 5 SEPTEMBRE.

ORDRE RELATIF AU COTON

Département du Trésor,
Washington, 29 juillet 1865

MONSIEUR—J'ai l'honneur de vous informer que M. O. N. Cutler, agent spécial pour rassembler et collecter le coton cultivé et livré, dans l'Etat de Texas, et dans l'Etat de la Louisiane, à l'Ouest du Mississipi, a reçu ses ordres directement de M. Fessenden, Secrétaire du Trésor.

Je désire que vous avertissiez vos subordonnés que se trouvant dans le territoire désigné, qu'ils aient désormais à agir sous les ordres de M. Cutler qui les distribuera où les gardera en place, chef qu'il le juge convenable dans l'intérêt public.

Respectueusement,
H. MCCULLOCH, Secrétaire du Trésor.

A Mr. B. F. Flanders, agent spécial du Département du Trésor à la Nouvelle-Orléans, Louisiane.

En vertu de l'autorisation que donne l'honorable Secrétaire du Trésor, les services de tous les agents nommés par M. B. F. Flanders, agent spécial du Département du Trésor, et leurs sous agents, dans l'Etat du Texas et en Louisiane, à l'Ouest du Mississipi, pour la collection des propriétés abandonnées et abandonnées ou laissées par les propriétaires des Etats Unis, à partir de cette date, dans les limites du territoire susmentionné.

II—Les cours qui jugeront à propos de déclarer aux propriétés du gouvernement pour prétexte qu'ils sont ses agents, et qui permettront le transport, comme propriétés particulières, de propriétés capturées ou abandonnées, agissent traduits et devant une cour martiale ou une commission militaire pour détournement au préjudice du gouvernement.

III—Toutes les personnes chargées de garder les propriétés susmentionnées sont responsables de la restauration de ces propriétés aux agents que pourra nommer le consignataire ou recevoir ou en recevoir la valeur, en argent ou en d'autres propriétés, valeur qui sera déterminée par le cours de la place de la Nlle Orléans.

IV—Les personnes qui avaient des propriétés du genre de celles qui sont mentionnées plus haut et en ont disposé, devront, le plus tôt possible, faire un rapport déclarant à qui ces propriétés ont été livrées, donnant la quantité, le genre, l'état de la livraison, et ces personnes devront, si elles le exigent, dire où et quel point ces propriétés ont été expédiées, sur quel bâtiment et à qui elles étaient consignées.

VI—Les agents de ce Département n'interviendront, en aucune façon, dans l'expédition de propriétés particulières, dans les limites du susdit territoire, mais les personnes qui font le trafic de propriétés du genre de celles dites sont considérées comme agents ou comme des propriétés particulières, et si elles sont surprises seront traitées comme criminelles.

VII—Les personnes chargées de garder des propriétés capturées ou abandonnées recevront une récompense libérale en cas faisant parvenir au consigné.

VIII—Tout ce qui appartient au gouvernement et se trouve dans l'Ouest de la Louisiane, doit être envoyé à la Nouvelle Orléans, consigné à "O. N. Cutler, agent spécial du Département du Trésor. Il ne sera pas permis d'en transporter au Nord.

O. N. CUTLER.
Agent Spécial du Département du Trésor,
A la Douane, Nouvelle Orléans, Lou, 24 août 1865.

☞ Les journaux de l'Ouest de la Louisiane sont priés de reproduire cette ann nce et de envoyer leurs comptes au bureau. 15août

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du Board des Assesseurs de la Ville.
Hôtel de Ville, 4 août 1865.

LE bureau d'assesseurs de la Nouvelle Orléans ayant achevé leurs tableaux d'assessement pour l'année 1865, et des copies des dits tableaux ayant été remises au secrétaire du Bureau, dans la salle No 15 de l'Hôtel de Ville, elles peuvent être vues et examinées par un habitant connaissant de la dite ville de la Nlle-Orléans et par un propriétaire quelconque de la dite ville, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, tous les jours, (les dimanches exceptés) pendant trente jours, à partir du 15 courant, après quoi le Bureau d'assesseurs se réunira, dans son bureau, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, en 19, le 20, le 21, le 22 et le 23 septembre prochain, pour considérer les demandes des personnes qui se croiront lésées.

E. JAS JENKINS,
Secrétaire du Bureau d'assesseurs.

P. S.—Les contribuables sont avertis de vérifier attentivement leurs assessments, et si ces rectifications ne sont pas faites à temps, par suite de leur négligence, les erreurs provenant d'actes d'assessement les seront pas admis rectifiées. 14août—1m

Taxe directe des Etats Unis,

PAROISSE DE JEFFERSON.
Commission de la taxe directe des Etats Unis,
pour l'Etat de la Louisiane,
Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nlle Orléans, 12 août 1865.

IL a établi des taxes pour la Paroisse de Jefferson et autorise et ne taxe prélevée en vertu d'un acte intitulé "acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés, dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts", lequel a été approuvé le 7 juin 1865—devront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans la dite Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 1e août 1865.

Tous les terrains et meubles de terre situés dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels ces taxes ne seront pas payées dans les dits soixante jours seront déclarés forfaits au profit des Etats Unis. Il sera du devoir de M. E. W. Schefel est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant cet intervalle pour à partir de cette date. Les personnes qui le préféreront, pourront payer leurs taxes au bureau de la Nlle Orléans. Il incombera à tous les contribuables de voir et pour nous-mêmes, que les dénoncés reçus de taxes d'Etat donnent exhibés lors du paiement de la taxe actuelle.

Les billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. KANDALL,
G. W. AMES,
DURBAN,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane

Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, commis
13 août—6p

Chaînes de Coton, &c.

J'AI prix à bail les "Lane Cotton Mills" de Jefferson City, Lane., et suis prêt à fournir des Chaînes de coton des Nos 5 à 9 inclusivement, en paquets de 5 livres en en balles de 250 livres, au plus bas prix de la Nouvelle Orléans, enveloppé à toiles et à cordes, et du coton à tricoter.

Bureau, rue du CAMP, No 75—Nlle Orléans.
11 août—1m F. HEATH.

COTSEHEVE VON DEVTS!

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE
198.....RUE DU CANAL.....198
entre Bourgogne et Rampart, où il continue à exécuter actuellement toutes les opérations dans l'art du dentiste, le moins possible.
Consultez-le en Français, en espagnol et en anglais.
10 août—1m

Whisky de Dexter.

WHISKY DE DEXTER

LES amateurs de vieux whisky, de recevoir de CETTE MARQUE JUSTEMENT CELEBRE de

WHISKY

Ils l'offrent au commerce aux PRIX ORDINAIRES.

Les MM. DEXTER ayant repris les affaires avec beaucoup d'approbation et les mêmes employés qu'ils ont depuis vingt-et trente ans, les connaissent ouvrages recevoir régulièrement de cet excellent whisky. Les ont aussi pouvoir être assurés que la qualité en sera aussi et bonne qu'auparavant, car il n'y a rien de négligé pour le conserver.

JNO. B. MURIRON & CO.,
rue Tchoupitoulas No 65,
Bureau au premis

GRAND ASSORTIMENT DE SELLES
Anglaise, Française et Américaine.
A LA
SELLE ANGLAISE
MAISON
L. GUILBAUX & GIEFERS
24, rue St-Charles, 24,
[*Anciennement rue Royale*, 121 et 123.]

Marchandises arrivant régulièrement par chaque steamer de New York.

Harnais sous plantation,
Harnais doubles et simples, dans le dernier genre.
Selliers fins et militaires.
Fouets, cravaches, éperons et en général les articles de fantaisies et d'outils pour selliers.

Nous engageons spécialement les habitants de la campagne à venir visiter notre assortiment. 26 juin—3m

EMMET MIX, Autrefois de Memphis,
M. JEFF. THOMPSON, Autrefois de Missouri,
RICHD POWER, autrefois de l'Arkansas.

Mix, Thompson & Power,

MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL
ET
Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans,
RUE DE LA COMMUNE N° 67, ET RUE DU CANAL N° 50.

NOUS étant établis à la Nouvelle Orléans pour faire la commerce de groceries et les affaires de commission et de courtage, nous sollicitons l'appui de nos amis du Sud et de l'Ouest. Nous aurons constamment un fonds complet et de choix et ferons des avances sur le coton le maïs et autres produits de l'Ouest et du Sud qui nous seront confiés.

4août—3p MIX, THOMPSON & POWER.

Guiteau's Mutual Insurance Company

NEW ORLEANS, December 14, 1864.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:
Amount of premiums received for the year ending December 30th, 1864.....$130,168 82

To-wit:

Fire Premiums	$116,189 94
Marine Premiums	26,282 94
River Premiums	12,065 56
	$130,168 82
Less Premiums unterminated	$26,776 00
Returned Premiums	1,200 30—27,976 30
Earned Premiums	$102,192 52
Losses paid, viz:	
On Fire Risks	$48,814 61
On Marine Risks	39,361 72
On River Risks	6,345 00
	$94,521 27
Reinsurance	2,570 22
Tax per cent. returned	3,102 93
Salaries and Subscriptions	10,470 38
Add amounts, profit and loss, interest, on Scrip—less discount and interest	26,090 96—127,577 87
Not—which the Company reserves to pay * indicated items	3,604 27

The Company has the following assets:

Bills receivable for premiums	$7,766 18
Due for premiums in course of collection	31,782 96
Invested in bonds and bank notes	$145,196 50
Invested in Railroad stocks	22,811 20
Loans on pledges of bank stocks, &c	12,827 97
Loans on mortgage	15,000 00
Scrips of Company	11,079 20
Cash	19,544 77

Total amount of assets.....$303,230 26

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of said Company.
O. GAILLARD, President.

H. CASTAREDE, Secretary.

The Board of Trustees have resolved to pay SIX PER CENT. INTEREST on the outstanding certificates of profits on and after the 5th day of February, 1866.
O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

—TRUSTEES—

J. Lawler,	Jos. A. White,
B. D'Aliman,	Ar. Hitzenberger,
J. Lemoine,	Jno. Gauche,
Dominique Soulignay,	J. A. Bonnet,
A. Genois,	J. Victoria Degruy,
A. Marquis,	T. Avendano,
P. Guitard,	dec 30[illegible]

GRAND EXPRES DU NORD, de l'Est et de l'Ouest.

Capital — Trois millions de piastres
Bureau, à la Nlle Orléans — Rue Carondelet, au coin de la rue Gommune,

Cette ancienne Compagnie rapide nouvellement organisée pour tous les ports des Etats Unis et des Colonies.

Elle a entrepôt des bateaux à Galveston, Houston, Brownsville, Eagle Pass, Indianola et Centre point de Texas.

Elle se relie, à New York, à l'Express de la Californie de Wells, Fargo & Co, et au Grand Express Européen pour toutes les parties de l'Europe.

Elle transporte, le plus promptement possible, l'argent, les paquets précieux et toute espèce de fret. Le fret est pris au plus bas taux.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 31 DE LA RUE CARONDELET.

A. LOCKWOOD, agent.
A. S. BLAKE, surintendant. 27 août—1m

Compagnie d'Express d'Adams.
Nouvelle Orléans, 31 juillet 1865.

Exprès pour le Texas.

LA COMPAGNIE D'EXPRES D'ADAMS est prête à transporter de l'argent, des paquets de valeur et toute espèce de fret pour GALVESTON, HOUSTON ET AUTRES POINTS DU TEXAS.

Elle prend le fret à très bas prix.
1 août—1m A LOCKWOOD 5, rue Magazine

Exprès de la Rivière Rouge.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a conclu des arrangements qui lui permettent d'établir un EXPRES entre la NOUVELLE-ORLEANS et SHREVEPORT.

ALEXANDRIE, GRAND ECORE, BATON ROUGE

et tous les ports intermédiaires. Il se mettra, par l'entremise d'autres Expres, avec toutes les parties du pays, pour la transmission de

BOMBES D'ARGENT
LETTRES,
PAQUETS DE VALEUR
ET TOUTE ESPECE DE FRET.

Les produits consignés sont reçus à tous les points et emmagasinés ou vendus. Les ordres sont sollicités pour l'achat de provisions des particuliers, des familles, des habitations et des fabriques; pour l'achat de matériaux de construction, d'instruments aratoires de fermes et d'habitations, pour l'achat de toute espèce de marchandises AUX PRIX DE LA NLLE ORLEANS. Le tout sera expédié par Expres.

Il arrive et part constamment sur tous les BATEAUX DE PREMIERE CLASSE ET D'UN FAIBLE TIRANT D'EAU.

—REFERENCES—

R. S. Morse	A. Lockwood
T. W. Marsden.	J. J. McKowen,
John H. Carter,	La Banque du Commerce,
Mm. Pike, Lapsley & Brother,	
Bowen, Gartar & Hardison.	

Les ordres et communications, par la malle ou l'Expres, seront reçus avec reconnaissance et remplis sans retard.

C. J. MACLELLAN,
Agent pour les achats, et marchand commissionnaire.
RUE DU CANAL, No 84, Nouvelle Orléans.
4août—1m

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—Septembre 1865.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont le nom suivent.

Barbe, C. de Calcasieu, Lac	Katterlet, Joseph
Berne, Grégoire	Lefrade, Jules
Bonneville, Marie m	Lafitte et Defarges
Brosset, Jean Baptiste	Lefèvre, Paul
Barthe, Louis	Lacoste et Bernac
Baquet ou Praquet, Augustin	Mayeur
Bauché, Come Casimir	Mirbelle, Théodore
Boué, Jean dit Maisi	Montaigner, Marie Catherine Monique
Boldin, Edouard Jean Baptiste	Maroce, Lucien
Begey, Honoré	Mercier, Alexis
Courtin, Prosper Alphonse	Marchet, Gustave Joseph André
Comirey, Jean	
Dubosc, Jacques	Noirot,
Desplanque,	
Dumoulin, Legrès	Quinevedo,
Desponmiers, Jacobine	
Dameris, A nise	Reichelin, Fritz Mme
Dendidinier Auguste	Rambler, François Alexandre
Dupuy, Henri	Richmann, Augustin
De Bordeaux-d'Abare	Sinswab, Salomon
Donneton, Sophie	Sautton, Paul François
Darbas, Jean Marie	
Gury, Jean Baptiste	Thomas, Jean
Guillemint, Théophile	Thomas, Pierre

La consellerie du Consulat de France, dans l'après-midi pour tous Magasins et Naichers, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi

ETAT DE LA LOUISIANE.

(Département de l'Etat-civil.
Nouvelle Orléans, 12 août 1865.

ATTENDU qu'une demande a été adressée par B. Turpin pour la confection d'un acte de notoriété à l'effet de constater l'absence de Jean Baptiste Lefrade, natif de la Louisiane, âgé de 30 ans, qui a quitté la Nouvelle-Orléans en 1861 pour se rendre à Mobile, et depuis cette époque n'a donné aucune nouvelle de son existence;

Ordonne que ledit Jean Baptiste Lefrade soit cité à comparaître devant moi, dans le délai de trois mois à partir de la présente ordonnance, pour être entendu sur la demande susdite, faute de quoi il sera procédé à la confection de l'acte de notoriété requis.

Donné à la Nouvelle-Orléans, les jour, mois et an susdits.

GEO. MACKENZIE,
7, Broadway, New York.
Agent pour les Etats Unis, à la Nouvelle-Orléans.
Les bureaux William Journal, rue Carondelet.

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le beau et rapide vapeur MAGNOLIA, capt. Rouen, commandera le voyage régulier entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et partira, sans retard des heures ci-dessus. Il portera de la Nouvelle-Orléans, le Lundi et le Jeudi à 10 heures, et touchera à Mobile, deux heures de la passe pour la Compagnie de navigation de Mobile, Montgomery, en tous les dimanches et intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. A. BAUMAN & SON, agent
18 août

OPELOUSAS & ATCHAFALAYA.

Jour 3 départ, MERCREDI, à 8 heures du soir.—Pour les OPELOUSAS, Washington, le Fort Barry et tous les points intermédiaires sur la Rivière Lafourche, et la Rivière Atchafalaya, le steamer MILTON HELF, capitaine Gustave Schneider, H. L. Richardson, commis, partira régulièrement de la rue Levée, au dessous de Canal, à une heure du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY,
3 sept No 15 rue Tchoupitoulas

Départ, tous les MERCREDIS, à 8 heures du soir.—Pour les OPELOUSAS, Washington, Fort Barry et tous les points intermédiaires sur la Rivière Lafourche, le steamer MILTON HELF, capitaine Gustave Schneider, H. L. Richardson, commis, partira régulièrement de la rue Levée, au dessous de Canal, à une heure du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY,
3 sept No 15 rue Tchoupitoulas

Départ, tous les MERCREDIS, à 8 heures du soir.—Pour les OPELOUSAS, Washington, Fort Barry et tous les points intermédiaires sur la Rivière Lafourche, le steamer MILTON HELF, capitaine Gustave Schneider, H. L. Richardson, commis, partira régulièrement de la rue Levée, au dessous de Canal, à une heure du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY,
No 15 rue Tchoupitoulas

Paquet régulier du samedi, pour VICKSBURG, Natchez, Yazoo City et tous les ports intermédiaires.—Le vapeur ARGONAUTE, capitaine Jean Woolfolk, partira régulièrement de la rue Levée, au dessous de Canal, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY,
No 15 rue Tchoupitoulas

Paquet régulier du samedi soir—POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney Natchez Fort Adams, Hog Island, Bayou Sara et tous les points intermédiaires.—Le vapeur ANTONA, capitaine John S. Woolfolk, commandera G. A. Williamson, clerc